

Affiché le 23 décembre 2021

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu succinct de la séance du 16 décembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des Fêtes le jeudi 16 décembre 2021 à 18h30, après avoir été convoqué par voie dématérialisée le 10 décembre 2021.

<u>Etaient présents</u>: Jean-Pierre PUGENS, Pierre CARRIERE, Denis TERRAILLON, Fatiha HAMDAOUI, Valérie BOUYSSOU, Hélène BONNIER, Frédérique TUFFERY, Simon LAGORCE, Thierry BAILLY, Pascale LANTERI, Guillaume DUBUC, Nora ABBAOUI, Yohan DE RAMIERI, Stéphanie VIALLET, Laurent ILLUMINATI,

Etaient représentés: Christine BROC par Jean-Pierre PUGENS, Anthony GARCIA par Frédérique TUFFERY, Monique TEISSIER par Valérie BOUYSSOU, Anne VALOIS par Denis TERRAILLON, Xavier SURRIRAY par Fatiha HAMDAOUI, Gilles HENRY par M. Yohan DE RAMIERI, Aurélie DIAZ par Pierre CARRIERE, Eric LECROISEY par Laurent ILLUMINATI, Emmanuel FAURE par Laurent ILLUMINATI Absents: Nicolas CAZENAVE, François IBANES, Natacha SALLES

Secrétaire de séance : Nora ABBAQUI

00- APPROBATION DU PROCES- VERBAL DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal a adopté le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021 après avoir pris en compte les corrections demandées par M. ILLUMINATI.

Adopté à l'unanimité

01 -INFORMATIONS DIVERSES

EID:

A la demande de la commune, l'EID (Entente Interdépartementale de Démoustication) a réalisé un diagnostic de la commune et en a conclu que le moustique traditionnel, sensible aux traitements qu'elle met en œuvre est trop peu présent sur le territoire communal pour justifier une adhésion.. Manifestations :

Marché de Noël le 18 décembre 2021. Les vœux à la population sont annulés en raison du contexte sanitaire. Le repas des Ainés est reporté au printemps.

<u>Animateurs</u>:

Mouvement de grève national les 14 et 15 décembre. La cantine n'a pu être assurée le 14 décembre à la maternelle et les ALSH ont été fermés le 15 décembre.

Intercommunalité:

M. Anthony GARCIA a remplacé M. Gilles HENRY au Conseil communautaire.

Réunions publiques :

Des réunions ont eu lieu les 20 et 27 novembre, ainsi que les 4 et 11 décembre. La dernière aura lieu le 18 décembre.

La Poste:

En raison du dispositif « zéro cash », les trésoreries n'acceptent plus les espèces déposées par les régisseurs des communes. Les espèces doivent être désormais déposées sur un compte de la Banque Postale. Le bureau de poste de Montarnaud n'est pas habilité pour cette opération et les régisseurs devront se rendre à Gignac ou Juvignac.

Recensement de la population:

Au 1er janvier 2022, la population passe de 3 950 à 4 099 habitants.

02- ADMINISTRATION GENERALE

2-1- Mise en place des Lignes Directrices de Gestion

Le conseil municipal a approuvé les Lignes Directrices de Gestion qui déterminent la politique de la collectivité en matière de ressources humaines pendant la durée du mandat.

Adopté à l'unanimité

2-2- Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de <u>l'Expertise</u> et de <u>l'Engagement Professionnel</u> (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal a adopté le régime indemnitaire à mettre en place au 1^{er} janvier 2022 pour les agents des filières éligibles.

Adopté à l'unanimité

2-3 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Conseil Municipal a fixé à 100 % le taux de promotion pour les avancements de grade dans la collectivité, toutes filières confondues.

Adopté à l'unanimité

2-4 - Approbation du règlement intérieur du marché de plein air

Le Conseil Municipal a adopté le nouveau règlement Intérieur des marchés de plein air et autorisé M. le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

Adopté à l'unanimité

2-5 – Approbation des tarifs relatifs au marché de plein air et à l'occupation du domaine public à des fins commerciales

Le Conseil Municipal a approuvé les tarifs suivants et décidé d'une exonération des droits de place sur les marchés de plein jusqu'au 31 janvier 2022.

MARCHES DE PLEIN AIR	HOW THE REAL PROPERTY AND A CHARLE	
Au mètre linéaire/marché	Abonnement/trimestre	
1€	12 €	
OCCUPANTS DU DOMAINE PL	JBLIC (hors marchés)	TOTAL CONTROL CALLERY OF THE LOCAL CONTROL CON
Emplacement/jour	Emplacement/mois	Emplacement/trimestre
20€	40 €	120 €

Adopté à l'unanimité

2-6-Approbation des termes du nouveau bail à conclure avec La Poste

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de bail commercial à conclure avec La Poste (locaux de <u>l'Esplanade</u>) à compter du 1^{er} janvier 2022, d'une durée de 9 ans avec un loyer annuel de 5 625 €.

Adopté à l'unanimité

03- JEUNESSE, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

3-1- Convention de partenariat avec l'association « Homo Ludens Associés »

Le Conseil Municipal a adopté la convention de partenariat avec l'association « Homo Ludens Associés » qui organise des permanences « jeux » à la bibliothèque et décidé d' allouer à l'association, une subvention de 1 400 € pour la mise en œuvre du partenariat.

Adopté à l'unanimité

04-FINANCES

4-1- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2022

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 677 045,50 € pour le Budget Principal et 0€ pour le budget de la ZAC du Pradas.

Adopté à l'unanimité

05-URBANISME

5-1-<u>Dénomination du rond-point à l'intersection de la Route de Saint Paul et des avenues Lucie-Aubrac et Abraham-Lincoln</u>

Le Conseil Municipal a décidé de dénommer le rond-point à l'intersection de la route de Saint Paul et des avenues Lucie-Aubrac et Abraham-Lincoln, « l'Arbre de Vie », en remerciement du don à la commune de M. TISSIERE de la statue éponyme.

Adopté à l'unanimité

5-2-<u>Convention de Projet Urbain de Partenariat (PUP) avec la société HECTARE pour « Le Bois du Château »</u>

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention de PUP avec la société HECTARE pour le lotissement « Le Bois du Château », avenue des Pouses. La société HECTARE versera une participation de 300 000 € à la commune en contrepartie d'une exonération de la part communale de la Taxe d'Aménagement pendant 24 mois. Cette participation sera affectée au projet d'extension de l'école maternelle.

Adopté à l'unanimité

06 - SOCIAL

6-1- Convention de partenariat relative à l'accueil du bus PMI dans la commune

Le Conseil Municipal a adopté le projet de convention de partenariat avec le Département de l'hérault pour l'accueil du bus PMI dans la commune de Montarnaud, le 2ème lundi de chaque mois sur le parking de l'école maternelle.

Adopté à l'unanimité

07 -COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

7-1 - Déclarations d'intention d'aliéner

Aucune des DIA présentées comme suit n'a fait l'objet d'une décision de préemption.

N° DIA	Ref. parcelle	Désignation du	Superficie en m²	Prix
		bien		
C21.0100	AE302	Bâti	668	640 000
C21.0101	BA 58, 59 et 62	Bâti	12 077	580 000
C21.102	BO170	Non bâti	1008	88 518,60

7-2 - Décisions municipales

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation des décisions suivantes :

DATE	OBJET		
12 novembre 2021	Contrat de cession avec l'association « ECTOPLASMES » pour le spectacle jeune public		
	« Clovis, le roi du tournevis « les 14 et 17 février 2022(3 séances).		
	Prix de la prestation : 1 000 €		
16 novembre 2021	Convention de mise à disposition gratuite du minibus du service Jeunesse à l' »ASMPV		
	Montarnaud Football », les 4 et 5 décembre 2021		
26 novembre 2021	Contrat de cession de droits de représentation-concert marché de Noël - avec		
	l'association « Les 3A ».		
	Coût de la prestation : 600 €		
26 novembre 2021	Convention avec « Les chalets du Mezenc » pour l'organisation du séjour ski de		
	l'ALSH ,du 28 février au 5 mars 2022.		
	Montant de la prestation : 11 763, 42 € (36 enfants et 6 accompagnateurs)		

Pierre PUGENS

Fait à Montarnaud, le 22 décembre 2021.